

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 31/01/2017- 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 31 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 31 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Pierre DURET, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absent :

Mélanie MAGNIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques REMY ;
Elodie PEYOIS.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Démission :

Avant d'attaquer l'ordre du jour, le Maire, Francis KOCK informe le conseil municipal de la démission d'un de ses membres, Anne-Marie VIGNERON. Il donne lecture du courrier que celle-ci a rédigé à l'appui de sa demande. Monsieur le Maire accepte cette démission tout en regrettant le départ d'une conseillère municipale dynamique, au franc parler et dont la présence au sein du conseil a été profitable à la commune.

ORDRE DU JOUR :

Investissement : programmation 2017 :

Monsieur le Maire propose que le prochain conseil soit réservé à l'étude du budget.

Il annonce un résultat de clôture 2016 non définitif à 162 955 €.

Afin que chacun puisse s'y préparer, il récapitule aujourd'hui les différentes pistes d'investissement évoquées à ce jour afin de pouvoir chiffrer ces projets et les inscrire au budget en fonction de la dotation qui restera au profit direct de la commune.

Comme l'ont à nouveau fait apparaître les questions posées lors de la cérémonie des vœux cette année, les Brancourtois désirent un ralentissement de la vitesse dans la traversée du village par les voitures.

Un ralentisseur en chicane comme celui de Chailvet par exemple, coûte environ 80 000 € et sa réalisation peut bénéficier de 35% de subventions.

19h45 Départ de Jean-Pierre DURET

L'éclairage du champ Marot est aussi une urgence. Approuvés l'année dernière par le conseil, les travaux doivent coûter 9217,46€.

La réalisation du quai pompiers coutera environ 4 000€ dont 50% de subventions possibles,

L'aménagement de l'allée du cimetière est estimé à 20 000€ dont 30% pris en charge par une subvention DETR (Dotation et équipement des territoires ruraux) et 20% par le CDDL (contrats départementaux de développement rural), soit 10 000€ de reste à charge pour le budget communal.

Au cimetière toujours, les reprises de concessions chiffrées à 8 050€ pourront bénéficier de 1 600€ de subvention DETR.

A l'heure actuelle, en fonction des développements des travaux sur la fiscalité et des problèmes de la nouvelle intercommunalité, la ponction sur la dotation annuelle de la commune devrait être de 4.500 € hors attribution de compensation.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réflexion sur le ralentissement de la circulation dans Brancourt, il a reçu Mme CARTON, de la direction territoriale de l'équipement (DTE) qui l'a orienté vers l'ADICA (agence départemental d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne) : Afin de résoudre notamment nos problèmes d'installation de ralentisseurs et toutes les questions juridiques s'y rapportant, Monsieur le Maire propose d'adhérer à cet organisme départemental d'ingénierie routière. En effet, la Direction technique de l'équipement (DTE) n'assure plus ce type de service, la seule alternative est le recours à un cabinet privé bien plus onéreux. L'adhésion à l'ADICA est de 50 € forfaitaires + 0,60 € par habitant. Appelé à voter, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à l'ADICA.

A la question de Nadège DELPECH concernant le gouffre qui s'était ouvert sur un chemin communal, au dessus de la ferme de Prémontré, Monsieur le Maire répond que l'affaire est gérée par l'ONF qui en ce moment justement exploite une coupe de bois dans ce secteur. Ce chemin est interdit à la circulation pendant ces opérations.

Chèque à encaisser :

Le conseil est sollicité pour l'acceptation d'un chèque un chèque de 50€ remit par Mlle Céline LELEU pour l'utilisation de l'eau du cimetière pour ses chevaux. Le chèque est accepté à l'unanimité, de même qu'un remboursement de 102,81€ de la part de MMA pour la réparation de la vitre latérale du JUMPY.

Désignation des conseillers pour les commissions communautaires :

La nouvelle intercommunalité, la communauté de communes Picardie des châteaux, propose la participation d'adjoints et de conseillers municipaux à ses différentes commissions. Elles sont au nombre de 7, et Francis KOCK demande aux volontaires de se prononcer au plus tard avant le 13 février 2017.

Les 7 commissions sont :

- Ressources Humaines ;
- Finances ;
- Enfance et jeunesse ;
- Environnement ;
- Tourisme et culture ;
- Habitat ;
- Aménagement du territoire.

A propos de la nouvelle intercommunalité, M. le Maire annonce qu'il y est créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui devra faire le lien entre la fiscalité que nous avons "avant" qui était une fiscalité additionnelle, et celle que nous aurons dorénavant, une fiscalité professionnelle unique.

Il donne ensuite des nouvelles de cette nouvelle structure intercommunale, la communauté de commune Picardie des châteaux, dont il est président. Il résume la situation qui a suivi son élection. C'est la Préfecture qui se pose la question de la légalité, du droit au vote de l'adjoint au maire de Barizy aux bois. Le scrutin ayant été remporté à une voix près, le Préfet a préféré porter l'affaire devant le tribunal administratif d'Amiens afin que celui-ci apporte son arbitrage. Le problème est que l'affaire ne sera étudiée que le 7 mars et que cela fait perdre du temps à l'intercommunalité.

21h10 Retour de Jean-Pierre DURET

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Écoles :

La directrice demande la participation de la commune pour financer le transport de la classe des grands vers le planétarium de Reims, pour une somme de 478 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Autorisation de sortie du territoire national pour les mineurs :

En raison des problèmes de terrorisme (et de départs de mineurs vers la Syrie) l'Etat a rétabli l'obligation d'une autorisation de sortie du territoire national. Cette demande d'autorisation ne transite plus par la Mairie. Les parents qui en ont besoin doivent se procurer un document "CERFA" sur Internet, le remplir, le signer et le remettre à l'accompagnant, en joignant une photocopie de la pièce d'identité du signataire.

30 Avril - Randonneurs :

Les Randonneurs de l'Ailette traverseront Brancourt le dimanche 30 avril suivant un itinéraire qu'ils auront préalablement balisé.

Course cycliste :

La 63^{ème} édition de l'épreuve cycliste des 4 jours de Dunkerque traversera Brancourt le mardi 10 mai après-midi.

Secours incendie :

La contribution de la commune au secours incendie sera pour 2017 de 17 108 € (16 681 € en 2016).

Repas des anciens :

Tout est prêt pour le repas qui doit avoir lieu le dimanche suivant. Les membres du conseil sont invités à se retrouver le samedi matin pour l'installation de la salle.

Recensement :

On arrive presque à la fin du recensement, beaucoup de Brancourtois remplissent leur questionnaire sur Internet.

Fuites d'eau :

Deux importantes fuites d'eau (rue de la croix blanche et rue de la cascade) ont eu lieu le weekend du 28, 29 janvier, qui n'ont pu être réparées que le lundi par M. Bruno CROQUET car le permanent du syndicat des eaux n'était pas joignable. Une mise au point sera effectuée avec le président du syndicat des eaux.

Salle polyvalente :

En prévision de ses soirées cabaret du mois d'avril, l'amicale des anciens élèves de Brancourt demande à pouvoir repeindre en blanc ou recouvrir d'une toile de verre le panneau blanc en fond de la scène. Le conseil autorise la peinture sous réserve de compatibilité avec les règles de sécurité en vigueur dans une salle de cette taille, les normes n'étant pas les mêmes que pour la salle Francis REMY.

Cantine :

Le jour suivant la tempête, une vingtaine de repas a dû être jetée car ils avaient été livrés dans le réfrigérateur qui ne fonctionnait pas. L'électricité n'étant pas revenue, la cantine était restée fermée.

Vœux du maire :

Jean-Jacques REMY rappelle qu'à l'issue de la cérémonie des vœux le 7 janvier dernier, un Brancourtois avait suggéré de mettre à disposition un plan de la commune de façon à ce que chacun fasse part de ses idées sur les moyens de ralentir la circulation. Monsieur le Maire, bien que trouvant l'idée intéressante, préfère attendre les résultats de la visite de l'ADICA et s'il y a des choix à faire et les soumettre aux Brancourtois.

Suite à une autre remarque, la destination à donner aux tontes de gazon collectées par les employés communaux devra être repensée.

Voisins vigilants :

Jean-Pierre DURET demande ou en est la proposition d'inscrire la commune dans le processus des voisins vigilants. M. le Maire répond que seules trois ou quatre personnes s'étant déclarées volontaires, ce n'était pas suffisant pour demander une réunion avec la gendarmerie.

Impasse :

Jean-Pierre DURET demande à ce qu'un panneau "voie sans issue" soit posé en haut de la rue du pont de la Vionne, car de nombreuses voitures se retrouvent en difficulté en devant faire demi-tour en arrivant en bas de cette rue étroite et sans issue.

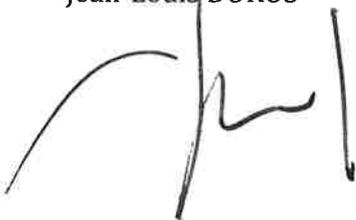
Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 14 mars 2017 à 19h30.

La séance est levée à 21h30

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

